

Chambre d'agriculture

L' aviculture



Crise sanitaire historique dans un contexte économique très tendu

En 2022, la filière avicole française plonge dans une crise d'influenza aviaire (IAHP) historique. A partir de la fin février, après avoir touché le Sud-Ouest, l'IAHP se propage aux Pays de la Loire et vers d'autres zones (Dordogne, Bretagne...). 535 foyers sont détectés dans le seul département de Vendée, plus de 800 en incluant les départements limitrophes. Pour rappel, la région Pays de la Loire occupe la première place pour la production de canard à rôti et pintade et la deuxième en poulet et dinde. Cette crise sanitaire a des conséquences majeures sur les ateliers de reproduction et les disponibilités en poussins et canetons, impactant l'approvisionnement jusque dans notre région.

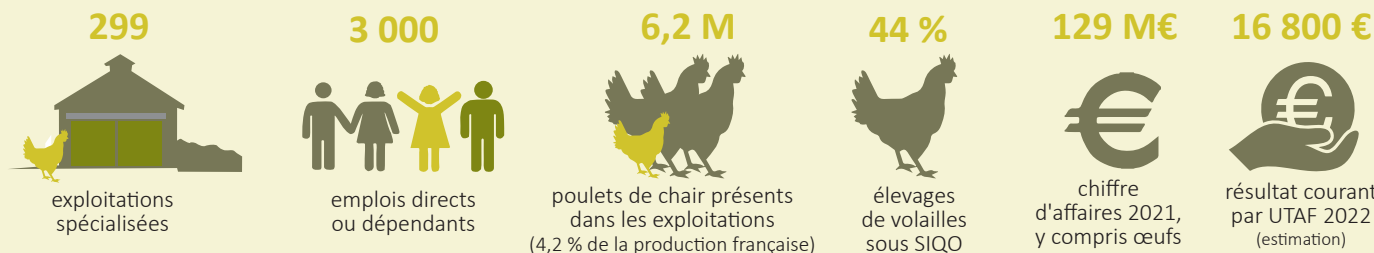
La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'un statut sanitaire relativement préservé comparé aux Pays de la Loire où les distances entre élevages sont beaucoup plus faibles. La zone touchée par l'IAHP est rapidement circonscrite, grâce à la faible densité de bâtiments.

La crise sanitaire est aggravée par l'inflation galopante. Elle impacte directement les élevages, mais aussi la consommation. Les productions label rouge et AB enregistrent respectivement un recul de consommation de 20 % et 30 %.

Dans ce contexte, la consommation de poulet conventionnel poursuit sa hausse. L'autosuffisance est loin d'être assurée, avec l'importation de 49,5 % des poulets consommés en France. Face à ce constat, l'interprofession avicole ANVOL cherche à renforcer la compétitivité de la filière, en premier lieu en volaille standard qui représente 67 % de la volaille de chair consommée et qui est aussi la plus concurrencée par les importations.



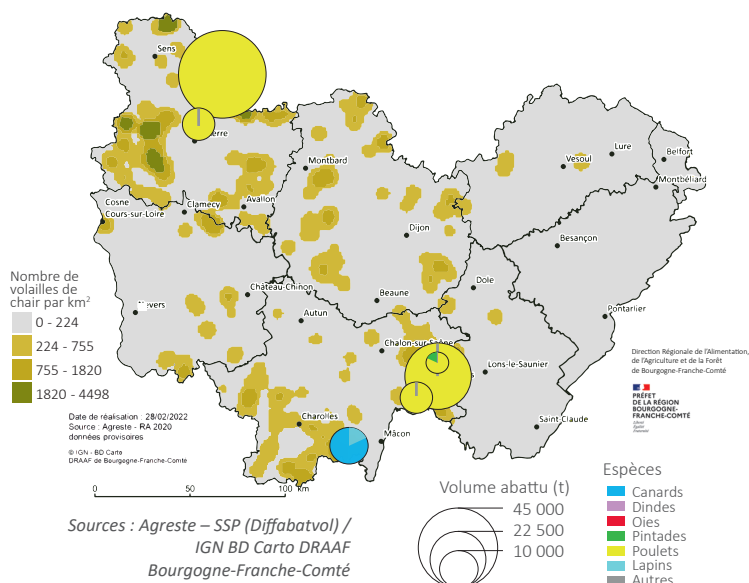
Les chiffres de la filière



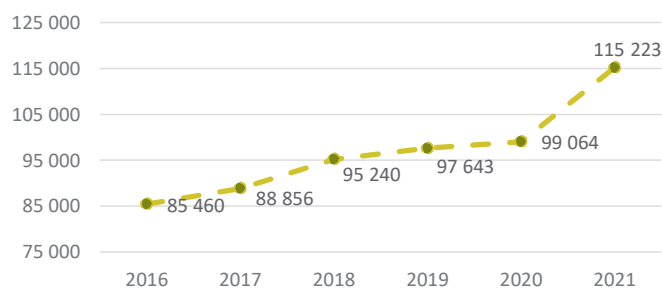
Sources : RA 2020 / Srise / Draaf Bourgogne-Franche-Comté / Comptes provisoires de l'agriculture 2021 / Cerfrance

Les industries d'abattage de volaille localisées en Saône-et-Loire et dans l'Yonne

Répartition des élevages de volailles de chair et volume d'abattages de volailles



Abattages de volailles en tec en Bourgogne-Franche-Comté de 2016 à 2021



Source : Agreste – enquête auprès des abattoirs 2021

Les abattages de volailles en Bourgogne-Franche-Comté poursuivent leur progression (+16,3 % en 2021 par rapport à 2020), compensant en partie la baisse de production des régions déjà touchées par l'Influenza aviaire en 2021.

Forte progression des importations

En 2022, les importations françaises de viandes et préparations à base de poulet enregistrent une forte augmentation en volume (+10 %) et en valeur (+45,9 %). À l'inverse, les exportations diminuent en volume (-2,1 %), mais progressent en valeur (+21,2 %) sous l'effet de l'inflation.

En janvier 2023, le solde global des échanges des viandes et préparations de volailles est en déficit de 40 000 tec et de 121 M€. Ce déficit est supérieur à celui de janvier 2022 à la fois en volume (+8 940 tec) et en valeur (+62,2 M€).

Un besoin de consommation non couvert par la production

La France est devenue le plus grand consommateur de volailles en Europe, devant l'Allemagne et l'Espagne. Le poulet reste le moteur de la hausse de consommation de volaille en France. Il représente 80 % de la consommation en 2022 contre 76 % en 2021. Au premier semestre 2022, la filière enregistre une hausse de la consommation de 6,6 % avec une production en augmentation de 3 %.

Bonne dynamique des abattages en Bourgogne-Franche-Comté mais baisse au niveau national

En France en 2022, les mises en place de poulets fléchissent de 4,2 %, un recul plus mesuré que ceux enregistrés pour les dindes et les canards, respectivement -11,7 % et -31,5 %.

Par rapport à 2021, les abattages en poids de volailles de chair diminuent (-7,6 %) à la suite de la crise IAHP survenue en mars dans les Pays de la Loire. Si le recul de production touche toutes les espèces, les baisses sont variables entre les filières : -25 % pour le canard à rôti, -19 % pour la pintade, -13 % pour la dinde et -5 % pour le poulet.



L'aviculture (échantillon Cerfrance)

64 exploitations spécialisées en volailles de chair

12 ha de SAU

1,81 UMO dont 1,23 UTAF

Spécialisation très poussée : en moyenne,

93 % du produit des activités sont issus de la production de volailles de chair

16 800 € de résultat courant / UTAF en 2022



Chambres d'agriculture

Une hausse généralisée des coûts de production de 45 % en deux ans

Depuis le début de l'année 2020, les éleveurs sont confrontés à la hausse des cours des matières premières composant l'alimentation de leurs volailles. La situation s'aggrave avec la guerre en Ukraine. Cette flambée des cours a une incidence très importante puisque l'alimentation représente 60 à 65 % du coût total de la production d'une volaille.

En deux ans, du mois d'août 2020 à août 2022, l'indice ITAVI mesurant le coût de l'aliment du poulet standard bondit de 80 %.

Au-delà du coût de l'aliment, les éleveurs doivent également faire face à l'accélération de toutes les autres charges. L'augmentation des prix des poussins entrant dans leurs élevages est ainsi évaluée par l'ITAVI à +43 % sur le second trimestre 2022 par rapport au second trimestre 2020.

Au même titre que tous les autres secteurs, les professionnels de la filière des volailles de chair sont également confrontés aux surcoûts de l'énergie. La hausse des matériaux de construction handicape la rénovation et l'installation de nouveaux poulaillers. Pour les aménagements en cours en 2022, l'impact en terme de charges sera mesuré sur l'exercice 2023, voire 2024 lorsque ces travaux seront en plein amortissement.

Comment sont absorbés les surcoûts de production ?

Les éleveurs ne bénéficient d'aucun filet interne de sécurité (stocks d'animaux, assurance revenu...).

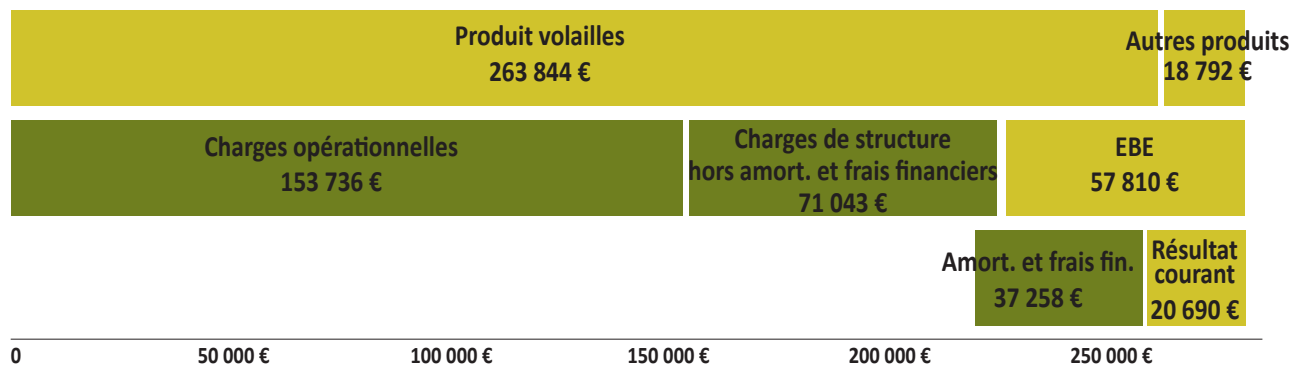
Leur capacité de résilience se situe non pas à l'échelle de l'exploitation mais au niveau de la filière. Son organisation verticale permet une nouvelle fois d'éviter une chute du revenu. Malgré les augmentations de l'aliment ou du gaz, les prix de reprise suivent l'inflation et absorbent les surcoûts.

Le produit progresse de 15 %, de façon assez hétérogène selon les éleveurs. En dépit des hausses du prix de reprise, les performances techniques sont pénalisées par l'influenza aviaire (problèmes d'approvisionnement en poussins et canetons, rallongement des vides sanitaires, volailles confinées en productions labels, souches moins performantes...).



Chambres d'agriculture

Construction du résultat courant en 2022



Source : Cerfrance

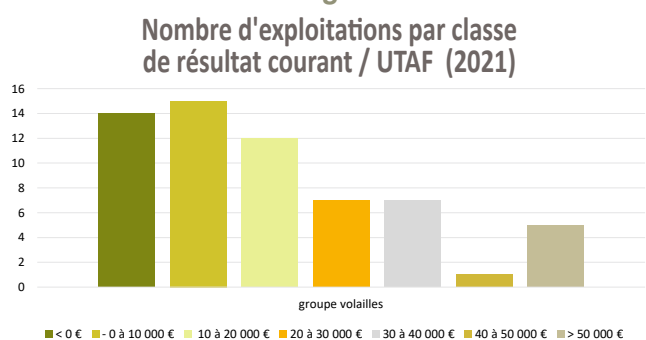
Érosion de la rentabilité

Le ratio EBE / produits devient très inférieur à 30 %. C'est insuffisant pour faire face correctement aux engagements financiers et vivre de son métier, d'où une trésorerie en berne.

| | 2021 |
|----------------------------|---------------------|
| EBE / produits | 23 % (20 % en 2022) |
| EBE | 58 000 € |
| Annuités | - 32 489 € |
| Prélèvements privés | -32 000 € |
| Autofinancement | +2 000 € |
| Solde de trésorerie | -4 000 € |

Source : Cerfrance

Des revenus très hétérogènes



Source : Cerfrance

Les écarts de revenus sont élevés comme pour la plupart des productions agricoles. En comparant les différences entre la moyenne de tous les éleveurs et la moyenne des 25 % plus performants sur la base du résultat courant / UTAF 2021, il apparaît que les exploitations dégageant de meilleurs résultats sont plus importantes en terme de production. Le chiffre d'affaires est 20 % plus élevé sur le groupe des meilleurs revenus. En contrepartie, ils embauchent plus de main d'œuvre salariée, mais ce coût est bien absorbé par le produit supplémentaire dégagé.

| | Moyenne | 25 % résultat courant / UTAF supérieurs |
|-------------------------------------|------------------------|---|
| UMO dont UTAF | 1,83 dont 1,23 UTAF | 2,46 dont 1,53 UTAF |
| Chiffre d'affaires / UTAF | 187 000 € | 227 000 € |
| Charges opé / produit | 50 % | 43 % |
| <i>Dont aliment</i> | 33 % | 27 % |
| Charges de structure/ produit | 42 % | 40 % |
| Résultat courant / UTAF 2021 | 17 600 € | 42 000 € |

Source : Cerfrance

Des situations financières fragiles

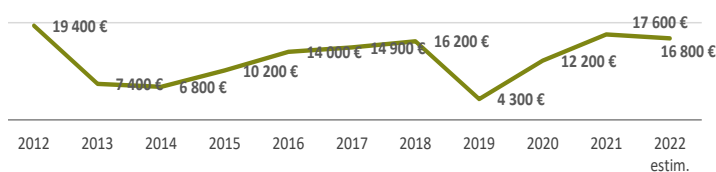
Comme pour les résultats, les situations financières présentent des écarts considérables. Près de 10 % des exploitations sont en grande difficulté, avec un taux d'endettement de 100 % ou plus.

Le taux d'endettement moyen est de 75 %, avec une Trésorerie Nette Globale (TNG) de -5 000 €. Les trésoreries sont tendues avec un taux d'endettement à court terme de 26 %.

Un rebond de la filière à venir ?

Le signal de la consommation est toujours positif. Sur 2022, le poulet représente 80 % des ventes de volailles. La crise sanitaire touche tous les modes d'élevage (standard, bio, label rouge). La production s'oriente davantage vers les qualités standards, au détriment du label rouge et du bio, en raison de la baisse de pouvoir d'achat des ménages.

Évolution du résultat courant / UTAF sur 10 ans groupe spécialisés volailles (€ constant)



Source : Cerfrance



CPASL

AMÉLIORER LA BIOSÉCURITÉ POUR MIEUX SE PRÉSERVER DU RISQUE SANITAIRE

La production avicole est particulièrement sensible aux risques sanitaires. L'épisode IAHP ne doit pas faire oublier les mesures de lutte à mettre en œuvre contre les bactéries pouvant provoquer des zoonoses, telles que les salmonelles et campylobacter.

Une démarche volontaire pour maîtriser la contamination par campylobacter

Campylobacter est la première cause de gastroentérite humaine d'origine bactérienne en Europe et peut parfois entraîner des complications sévères. Elle peut être transmise à l'Homme par contact direct avec les animaux, notamment les volailles, ou indirectement via les aliments. Les animaux sont naturellement porteurs de la bactérie sans être malades.

La lutte contre cette bactérie démarre dès l'élevage et relève d'une démarche volontaire. Il n'existe pas de surveillance réglementaire, ni de plan de lutte vétérinaire. La maîtrise de cette contamination se fait surtout par le biais de pratiques de biosécurité (notamment respect des mesures d'hygiène des locaux et du matériel afin de limiter la prolifération de l'agent pathogène). Campylobacter est à intégrer dans les plans de maîtrise sanitaire des entreprises, en particulier des abattoirs de volailles, et génère des mesures de gestion en cas de non-conformité.

Des dépistages réglementaires pour lutter contre les salmonelles

Les bactéries du genre Salmonella représentent la cause la plus fréquente d'épidémies d'origine alimentaire et la deuxième cause de maladies d'origine alimentaire en Europe.

La prévention a pour objet de prévenir tout risque de transfert d'infection aux différents stades de la filière (sélection, multiplication puis production), l'objectif final étant la sécurité du consommateur.

En élevages de poules pondeuses et volailles de chair, les éleveurs doivent respecter un rythme de dépistage défini par la réglementation.

En poules pondeuses, des prélèvements doivent être réalisés obligatoirement par un vétérinaire sanitaire ou une personne agréée 4 semaines après la mise en place ou au plus tard 24 semaines, puis toutes les 15 semaines de durée de production.

En volailles de chair, les prélèvements doivent être réalisés obligatoirement par l'exploitant 3 semaines précédant l'abattage (valable 3 semaines en poulets et 6 semaines en dindes). Deux types de prélèvements existent : prélèvements d'autocontrôles réalisés par l'éleveur, le laboratoire, le vétérinaire et des prélèvements officiels par les DDPP dans 10 % des élevages de plus de 5 000 poulets ou plus de 500 dindes.

Biosécurité : maîtriser les sources d'introduction de contaminants dans mon élevage

